

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SÉANCE DU MERCREDI 30 MARS 2016**

Membres :  
- en exercice 41  
- présents 31  
- représentés 9  
- excusés 1  
- votants 40

Secrétaire de séance : Madame Audrey TROIN

Le quorum requis étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

**Délibération n° 2016/03/30-24**

**OBJET : Acquisition d'une emprise dans le cadre de l'extension du siège de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez**

L'an deux mille seize, le trente mars à quatorze heures et trente minutes, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, dûment convoqués le 22 mars 2016, se sont réunis 111 route des Moulins de Paillas à Gassin, sous la Présidence de M. Vincent MORISSE, Président.

**Membres présents :**

Vincent MORISSE  
Jean-Pierre TUVERI  
Philippe LEONELLI  
Marc Etienne LANSADE  
Anne-Marie WANIART  
Bernard JOBERT  
Jean-Jacques COURCHET  
Raymond CAZAUBON  
Florence LANLIARD  
Jean PLENAT  
Céline GARNIER

Jean-Luc LAURENT  
Sylvie GAUTHIER  
Farid BENALIKHOUDJA  
Audrey TROIN  
Éric MASSON  
Ernest DAL SOGLIO  
Valérie MASSON-ROBIN  
René LE VIAVANT  
Anne KISS  
François BERTOLOTTA  
Muriel LECCA-BERGER

Frédéric BRANSIEC  
Patrice AMADO  
Charles PIERRUGUES  
José LECLERE  
Hélène BERNARDI  
Pierre-Yves TIERCE  
Michèle DALLIES  
Michel FACCIN  
Sylvie SIRI

**Membres représentés :**

Alain BENEDETTO donne procuration à François BERTOLOTTA  
Roland BRUNO donne procuration à Bernard JOBERT  
Laëtitia PICOT donne procuration à Marc Etienne LANSADE  
Jonathan LAURITO donne procuration à Éric MASSON  
Renée FALCO donne procuration à Audrey TROIN  
Robert PESCE donne procuration à Anne-Marie WANIART  
Jeanne-Marie CAGNOL donne procuration à Hélène BERNARDI  
Nathalie DANTAS donne procuration à José LECLERE  
Frank BOUMENDIL donne procuration à Jean-Pierre TUVERI

**Membres excusés :**

Thierry GOBINO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20160330-20160000049-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2016  
Publication : 12/04/2016

**Délibération n° 2016/03/30-24**

**OBJET : Acquisition d'une emprise dans le cadre de l'extension du siège de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez**

**Le rapporteur expose :**

**Monsieur le Président rappelle aux membres de l'assemblée que le projet de travaux de réhabilitation de l'hôtel Communautaire nécessite l'acquisition d'une emprise d'une superficie d'environ 350 m<sup>2</sup> appartenant à l'indivision AUGUSTINUS. Ce terrain étant limitrophe des parcelles AL 180 et 124 de la Communauté de communes, et compte tenu du peu de foncier disponible par la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez pour réaliser une extension du siège, il a été proposé de consulter la Direction générale des finances publiques, division France domaine afin de déterminer la valeur vénale actuelle du bien.**

**La Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez a donc proposé à Mesdames AUGUSTINUS d'acquérir l'emprise référencée AL 291 située sur la commune de Cogolin. La valeur du bien estimée par la division France domaine s'élève à 24 000 €.**

**Par courrier en date du 31 août 2015, Mesdames AUGUSTINUS donnent leur accord sur la vente de la parcelle pour un montant de 26 500 €.**

**La Communauté de communes a accepté et signifié par courrier en date du 8 décembre 2015 à Mesdames AUGUSTINUS l'offre de prix de 26 500 € représentant une majoration de 10 % par rapport à l'estimation.**

Le Conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 24/2012 en date du 27 décembre 2012 portant création de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 09/2015-BCL du 24 avril 2015 portant modification des statuts de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

Vu l'avis du 7 mai 2015 de la Direction générale des finances publiques, division France domaine, suite à la consultation en date du 20 avril 2015 relative à l'acquisition d'une emprise dans le cadre de l'extension du siège de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

Vu la modification en date du 22 décembre 2015 du parcellaire cadastral, changement de limites de propriété entre l'indivision AUGUSTINUS et la Communauté de communes ;

Vu la réception des plans signés par Mesdames AUGUSTINUS et la Communauté de communes pour accord sur la parcelle cédée AL n°10p surface (BCDEFGB) de 434 m<sup>2</sup> ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'acquérir une emprise limitrophe des parcelles dans le cadre de l'extension du siège de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du bureau communautaire du 21 mars 2016.

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission finances du 29 mars 2016.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20160330-20160000049-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2016

Publication : 12/04/2016

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

**Article 1 :**

**D'ADOPTER** le rapport ci-dessus énoncé.

**Article 2 :**

**D'APPROUVER** l'acquisition d'une emprise dans le cadre de l'extension du siège de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez au prix de 26 500 €.

**Article 3 :**

**D'AUTORISER** monsieur le président à régler les frais de notaire inhérents à cette vente.

**Article 4 :**

**D'INSCRIRE** les crédits correspondants au budget principal 2016, chapitre 21, article 2111.

**Article 5 :**

**D'AUTORISER** monsieur le président à signer toutes les pièces de nature administrative ou financière relatives à l'exécution de la présente délibération.

**Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.**

Pour extrait conforme,

**Vincent Morisse**  
Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20160330-20160000049-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2016

Publication : 12/04/2016

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20160330-20160000049-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2016

Publication : 12/04/2016

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation